



Délit : casier judiciaire b2 ?

Par **Hinch**, le **22/03/2011** à **21:33**

Bonjour,

Je vais passer devant le tribunal au mois d'avril pour avoir consommé de l'alcool pendant que je conduisais(1g5). Mon permis est retiré 5 mois et je risque une lourde amende. J'assume les conséquences, je n'ai pas souhaité avoir un avocat .

Cependant j'aimerais juste savoir comment dois je faire pour demander au juge que mon infraction ne figure pas sur le casier judiciaire B2 (celui que peuvent consulter les employeurs).

Merci d'avance,

Cordialement

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **14:18**

Les employeurs ne peuvent consulter aucun bulletin du casier. Ils peuvent demander que vous donniez le B3.

Par **Hinch**, le **23/03/2011** à **14:29**

Merci de votre réponse et de votre réactivité.

Est ce que dans mon cas, cela apparaîtra sur mon casier judiciaire B3?
Si oui, comment puis je faire pour demander au juge de ne pas le notifier dessus?

Merci d' avance.

Cordialement.